Suite au drame du Médiator et six ans après avoir publié un rapport sur le Viox resté lettre morte, le Sénat examine le projet de loi relatif au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé.

Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur du Pas-de-Calais, et **Nathalie Goulet**, sénateur de l'Orne, sont intervenu pour le groupe de l'Union Centriste et Républicaine. Par leur voix, les sénateurs centristes se félicitent que, sur un sujet aussi essentiel et emblématique qu'est la réforme du médicament, la collaboration entre les différents groupes politiques du Sénat, ait abouti, au-delà de toute logique partisane, à un travail constructif et à un résultat qui contribuera au bien collectif.

Pour les sénateurs centristes, ce texte de synthèse renforcera la qualité de la mise sur le marché des médicaments et du contrôle de leur efficacité. Ils en attendent aujourd'hui une application rapide.

Jean-Marie Vanlerenberghe reconnait : « ***Le Gouvernement a eu le mérite de proposer un texte très rapidement même s'il reste imparfait. Très attendu, il est bienvenu pour mettre fin aux dérives que l'on a connu avec l'affaire du Médiator.*** »

Nathalie Goulet souligne que « ***Les mesures visant à prévenir les conflits d'intérêt sont essentielles*** . »
Pour la sénatrice, « ***Cette clarification nécessaire est l'enjeu principal de ce texte avec le volet indemnitaire.*** »

Le texte a été amélioré notamment par la prise en compte des mesures formulées dans le rapport rendu par la Mission commune d'information « Médiator » dont Jean-Marie Vanlerenberghe et Nathalie Goulet était membres. Tous deux, s'ils reconnaissent les avancées, regrettent toutefois que les propositions n'aient été prises en compte que partiellement.